

## JUSTICE

### Etrange façon de se faire une santé financière

A propos de l'article intitulé  
«Le mégaprocès Rivesrolle  
débuté par... un faux dé-  
part» (*24 heures* du 14 avril  
2010):

*24 heures* relate le litige opposant Rivesrolle SA, représentée par Me François Chaudet — domicilié à Perroy — à la commune de Rolle. Les prétentions de la société se montent, aux dernières nouvelles, à 20 millions, soit 3450 fr. par habitant — nourrissons compris! Les contribuables rollois devraient supporter cette somme monstrueuse qui conduira à une augmentation inévitable de l'impôt.

Ce que le bouillant avocat ne dit pas, c'est que l'hôtel a été agrandi avec dérogations admises par les autorités de 1998 bienveillantes autant que logiques, les 32 chambres initiales ne permettaient pas, paraît-il, de rentabiliser les fonds investis au départ. Mais durant les années d'exploitation, les hôtes rejoignaient-ils en majorité l'établissement par la route du lac ou l'autoroute No 1? En quittant la N1 à Rolle, le giratoire est parfaitement inutile. Pour les touristes venant de l'Est, la pose d'un signal ad hoc indiquant de faire demi-tour au prochain carrefour aurait pu suffire. Il est tout de même surprenant que la société n'ait pas exploité l'hôtel dès la fin des travaux d'agrandissement malgré le léger inconvénient d'accès cité plus haut. Dès lors, se faire une santé financière sur le compte de la population rolloise paraît pour le moins étrange.

Edmond Gallaz,  
Rolle